

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **huitième jour du mois de décembre deux mille quatorze** à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-huit heures trente.

Sont présents :

M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est absent:

M. le maire, André Jetté

Est aussi présent :

Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N^o : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 50 et présidée par monsieur Denis St-Jacques, maire suppléant de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Pascal B. Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N^o : 2

2014-12-R384

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation.
3. Acquisition du lot 5 587 529 rue de la Gare.
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N^o : 3

2014-12-R385

ACQUISITION DU LOT 5 587 529 RUE DE LA GARE

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'une partie du lot 4 412 533, localisé sur la rue de la Gare afin de permettre la construction d'un bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT que des représentations ont été réalisées auprès du propriétaire foncier;

CONSIDÉRANT que des mandats ont été octroyés à un arpenteur-géomètre et à un notaire à la séance du 8 juillet 2014, sous les numéros de résolutions 2014-07-R219 et 2014-07-R220;

CONSIDÉRANT la création du lot 5 587 529 d'une superficie de 50 248,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'achat au prix de 105 000,00 \$ a été conclue entre les parties et qu'un dépôt de 5 000,00 \$ a été déposé devant notaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier et unanimement résolu:

Que la Municipalité procède à l'achat du lot 5 587 529 d'une superficie de 50 248,6 mètres carrés situé sur la rue de la Gare. Le montant de la vente s'élève à 105 000 \$, répartis sur deux chèques, soit un premier versement sous forme de dépôt, au montant de 5 000,00 \$ et la balance à être versé au montant de 100 000,00 \$. L'ensemble des frais reliés à cette acquisition sont pris à même le surplus budgétaire non affecté au poste 55-911-00-001.

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le Maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorière ou en son absence le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Me Yves Boutin, notaire
M. Benoît Grimard, service des finances*

POINT N^o : 4

1^{er} PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions à 19 h 05 pour se terminer à 19 h 06.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

POINT N^o : 5

2014-12-R386

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

De lever la séance à 19 h 10 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

Signatures :

**Pascal B. Surprenant,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Denis St-Jacques,
Maire suppléant**